

PAYS	Visa (procédure de 2017-2018) - NB : les procédures sont susceptibles d'évoluer
Afrique du Sud	<p>Programmes 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> > Coût du visa : 52 euros > Passeport valide au moins 30 j après la date de retour + au moins 2 pages vierges face à face + copie page principale > Documents nécessaires : Passeport, Certificat médical, Certificat radiologique des poumons, Certificat de vaccination + Certificat de vaccination contre la fièvre jaune, Casier judiciaire, Formulaire de visa, 2 photos Identité, Certificat de scolarité, Acte de naissance plurilingue intégral, Affidavit, CV en anglais, docs AFS France, billet d'avion (fourni par AFS France), copies légalisées CNI ou passeport des 2 parents, attestation bancaire d'un des parents ou 2 derniers bulletins de salaire+ déclaration des parents d'apporter un soutien financier à l'enfant durant le programme, documents d'AFS Af du Sud > Où se fait le visa : Consulat d'Afrique du Sud à Paris > Faut il se rendre en personne au consulat : Non > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour enfant mineur), acte de naissance plurilingue intégral, affidavit, copie légalisée du passeport/pièce d'identité des parents, docs d'AFS Af du Sud, document comprenant les coordonnées des parents naturels <p>Programmes Eté</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa. > Passeport valable 30 j après le retour + au moins 2 pages vierges face à face. > Pour le voyage / séjour : copie légalisée de la page principale du passeport du participant et du passeport des parents, acte de naissance intégral plurilingue, affidavit, document contenant les coordonnées détaillées des parents naturels, documents d'AFS France (attestation, billet d'avion) et AFS Af du Sud, Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour enfant mineur)
Allemagne	<p>Programmes 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa, mais avoir un passeport valide. Formalités administratives pour le séjour faites en Allemagne > Formalités de séjour : passeport valide, acte de naissance plurilingue, carte européenne d'assurance maladie, formulaire du Foreigners'Registration Office (sur place), Autorisation de sortie du territoire français + copie de la pièce d'identité valide du parent signataire (pour enfants mineurs), certificat de participation (fourni par AFS France) <p>Programmes 3 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa mais avoir un passeport valide, Autorisation de sortie du territoire français + copie de la pièce d'identité valide du parent signataire (pour enfants mineurs), carte européenne d'assurance maladie
Argentine & Uruguay	<p>Programmes 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> > Coût du visa : 150 euros + 300 \$ (permiso de ingreso) > Passeport valide au moins 3 mois après le retour > Documents nécessaires : passeport, lettre d'invitation avec permiso de ingreso (permis d'entrée) fourni par AFS Argentine, 1 photo d'identité, formulaire de demande, casier judiciaire légalisé et apostillé puis traduit en espagnol (si + 16 ans), autorisations d'AFS Argentine à légaliser et apostiller (si -18 ans), acte de naissance plurilingue apostillé. > Où se fait le visa : Ambassade d'Argentine à Paris > Faut il se rendre en personne au consulat : Oui > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour mineurs), acte de naissance, autorisations parentales d'AFS Argentine <p>Programmes Eté</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa > Passeport valide 6 mois après le retour > Pour le voyage : passeport, billet d'avion (fourni par AFS France), : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour mineurs) <p>Programme Uruguay</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa (entrée en touriste), mais permis de résidence à obtenir sur place > Passeport valide au moins 3 mois après le retour > Documents nécessaires : passeport, 4 photos d'identité, acte de naissance plurilingue apostillé, autorisations d'AFS Argentine/ Uruguay, > Pour le voyage : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour mineurs)

<p style="text-align: center;">Australie</p>	<p>Programmes 1 an et été Etat de Victoria</p> <ul style="list-style-type: none"> > Student visa subclass 500 >Coût du visa : gratuit > Passeport valide au moins 6 mois après le retour + copie certifiée conforme > Documents nécessaires : passeport, docs d'AFS Australie, acte de naissance, copie certifiée conforme de la carte d'identité du participant, formulaire 1229 (fourni par AFS France), copies certifiées conformes des passeports/ cartes d'identité des parents, 4 photos d'identité. > Où se fait le visa : en ligne > Faut il se rendre en personne au consulat : Non > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage :Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour mineur) <p>Programmes Eté</p> <ul style="list-style-type: none"> > ETA (fait par AFS) > Pour le voyage : passeport, copie de l'ETA, Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour mineur) <p>Programme 18 +</p> <ul style="list-style-type: none"> > Visa subclass 408 - Special programs >Coût du visa : 280\$ >Passeport valide au moins 6 mois après le retour + copie page principale >Documents nécessaires : passeport, docs d'AFS Australie, copie du CV/des diplômes, relevés de compte bancaires, IELTS (note : au moins 4,5) ou TOEFL iBT (note : 32-34 / ou score équivalent en TOEFL PBT / TOEFL CBT) sauf si détenteur d'un passeport de pays anglophone ou si le participant a suivi une scolarité de 5 ans continus dans un pays anglophone (vérifier avec le siège), examen médical (pas systématique et selon le cas), possibilité de devoir fournir des documents en plus Où se fait le visa : en ligne > Faut il se rendre en personne au consulat : non
<p style="text-align: center;">Autriche</p>	<p>Programmes 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa mais passeport valable pendant toute la durée du séjour + une copie > Coût de l'enregistrement auprès des autorités sur place : 30 euros > Documents à préparer pour l'enregistrement : passeport, 2 photos d'identité, formulaire Antrag Anmeldebescheinigung et PARENTAL CONSENT FORM (fournis par AFS Autriche), lettres d'AFS Autriche > Autres documents pour le voyage/ séjour : Autorisation de sortie du territoire français + copie de la pièce d'identité du parent signataire (pour mineur), carte européenne d'assurance maladie
<p style="text-align: center;">Belgique flamande</p>	<p>Programmes 1 an, 6 mois et 3 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa, mais enregistrement sur place en Belgique >Passeport valable 6 mois après la date de fin de programme > Documents nécessaires pour l'enregistrement : passeport, autorisation parentale fournie par AFS BFL légalisée (pour les mineurs), acte de naissance plurilingue, photos d'identité de type passeport, lettres d'AFS BFL. > Frais d'enregistrement : environ 20 euros et 350 euros pour les 18+ > Autres documents pour le voyage/ séjour : Autorisation de sortie du territoire français + copie de la pièce d'identité du parent signataire (pour les mineurs), carte européenne d'assurance maladie
<p style="text-align: center;">Bolivie</p>	<p>Programmes 1 an scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> >Pas de visa : entrée en touriste. En Bolivie, extension en un visa étudiant. >Frais d'extension du visa : 550 USD > Passeport valide + de 6 mois après le retour + 2 copies > Documents nécessaires : passeport, 1 photo d'identité, autorisation de voyage légalisée, extrait de casier judiciaire traduit en espagnol et légalisé, certificat scolaire sur papier à en-tête du lycée légalisé, > Pour le voyage : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour mineur) <p>Programmes 18+</p> <ul style="list-style-type: none"> >Pas de visa : entrée en touriste. En Bolivie, extension en un visa étudiant. > Frais d'extension du visa : 550 USD > Passeport valide + de 6 mois après le retour + 2 copies > Documents nécessaires : 1 photo d'identité, autorisation de voyage légalisée, extrait de casier judiciaire traduit en espagnol et légalisé, certificat scolaire sur papier à en-tête du lycée légalisé,

<p>Bosnie Herzegovine</p>	<p>Programmes 1 an (procédure de 2016) > Pas de visa, mais enregistrement sur place > Passeport valable 3 mois après la date de fin de programme > Documents nécessaires pour l'enregistrement : 2 photos d'identité, autorisation parentale envoyée par AFS Bosnie légalisée et apostillée, contrat de participation (original ou copie certifiée conforme), extrait de casier judiciaire. Tous les documents devront être traduits en Bosnie (coût entre 70 et 150 euros) > Frais d'enregistrement : entre 100 et 120 euros > Autres documents pour le voyage/ séjour : Autorisation de sortie du territoire français + copie de la pièce d'identité du parent signataire (pour les mineurs), carte européenne d'assurance maladie</p>
<p>Brésil</p>	<p>Programmes 1 an > Visa temporaire 1 -(Visa temporario - Vitem 1) puis démarches au Brésil > Frais de visa : 60 euros . Coût des démarches au Brésil : 150 \$ > Passeport valable au moins 6 mois après la date de fin de programme et comprenant au moins 2 pg vierges > Documents nécessaires : documents fournis par AFS Brésil, acte de naissance intégral plurilingue, formulaire de demande de visa (imprimé depuis le site internet, avec le numéro), extrait de casier judiciaire (moins de 3 mois), si parents divorcés : copie de l'acte du juge qui a établi la garde et copie de la pièce d'identité du parent qui a la garde, 1 photo d'identité récente (3,5 cm x 4,5 cm) de face sur fond clair, justificatif d'assurance médicale / rapatriement (fourni par AFS France), déclaration des parents d'apporter un support financier suffisant pendant le séjour + dernière déclaration d'impôts et/ou 3 derniers bulletins de salaire, autorisation de voyage du consulat signée par les 2 parents devant notaire+ copie du passeport du mineur+ copie du passeport des parents + 1 photo d'identité. > Où se fait le visa : Consulat du Brésil à Paris > Faut il se rendre en personne au consulat : Oui > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Autres documents pour le voyage/ démarches au Brésil : Autorisation de sortie du territoire français + copie de la pièce d'identité du parent signataire (pour les mineurs), formulaire de demande de visa récupéré au consulat, copie complète du passeport du participant, 3 photos d'identité, extrait d'acte de naissance intégral plurilingue, , document "acomodation authorization" fourni par AFS BRA rempli et signé par l'un des parents devant notaire</p>
<p>Canada</p>	<p>Programmes 2 et 3 mois CEEF > AVE (démarche en ligne) et passeport valide 6 mois après le retour (en cas de voyage vers les USA avec famille d'accueil) > Frais de visa : 7 dollars canadiens > Autres documents pour le voyage / séjour: Autorisation de sortie du territoire français + copie de la pièce d'identité du parent signataire (pour les mineurs), documents envoyés par CEEF, autorisation parentale de CEEF , copie du carnet de vaccination, dernier bulletin scolaire de l'année écoulée, documents d'assurance médicale envoyés par AFS France.</p>
<p>Chili</p>	<p>Programmes 1 an > Visa étudiant > Coût du visa : environ 115 euros > Passeport valide au moins 6 mois après le retour + copie de la page principale > Documents nécessaires : passeport, formulaire de demande de visa, empreintes digitales (jour du RDV), 4 photos d'identité récentes, documents d'AFS Chili, attestation de moyens financiers (modèle sur le site du consulat) établie et signée devant notaire, extrait de casier judiciaire (moins de 90 jr), certificat médical du participant, assurance santé et rapatriement (fournie par AFS France), copie du livret de famille/ acte de naissance, autorisation du consulat pour sortir du Chili légalisée par notaire et apostillée. > Où se fait le visa : Consulat du Chili à Paris > Faut il se rendre en personne au consulat : Oui > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage/ séjour : Autorisation de voyager hors du Chili d'AFS Chili légalisée par notaire et apostillée, Autorisation de voyager hors du Chili du consulat légalisée par notaire et apostillée, acte de naissance plurilingue apostillé, copie du passeport des 2 parents, Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs)</p> <p>Programmes Eté > Pas de visa > Passeport valide sur la durée du séjour > Documents nécessaires pour le voyage/séjour: passeport, billet d'avion (fourni par AFS France), lettre d'AFS Chili, autorisations d'AFS Chili et du consulat du Chili en France légalisées par notaire et apostillées, acte de naissance plurilingue apostillé, autorisation de sortie du territoire français+ copie de la pièce d'identité du parent signataire (pour les mineurs)</p>

<p style="text-align: center;">Chine</p>	<p>Programmes 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> > Visa X1 en France et permis de résidence en Chine > Coût du visa : 126 euros + permis de résidence : entre 500 et 1000 RMB > Passeport valide 6 mois après le retour et avec 2 pages vierges consécutives > 1e étape, préparer et envoyer à AFS France : copie complète du passeport du participant, copie du passeport des parents, déclaration d'autorité parentale (fournie par AFS Chine), acte de naissance plurilingue ou traduit en Chinois - des légalisations sont nécessaires et seront précisées dans le courrier des visas (car au cas par cas) > 2e étape dépôt de la demande de visa au Centre des visas : passeport, copie du passeport, formulaire de demande de visa, docs d'AFS Chine+copies de ceux-ci, autorisation parentale signée par les 2 parents, légalisée devant notaire + 1 copie, original et copie certifiée conforme de la pièce d'identité des 2 parents, acte de naissance plurilingue, prise d'empreintes digitales. > Où se fait le visa : Centre des visas à Paris et Section consulaire de l'ambassade de Chine à Paris > Faut il se rendre en personne au consulat : Centre des Visas non, Section consulaire de l'ambassade de Chine oui (prise d'empreintes digitales) > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage/permis de résidence : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), originaux rendus par le Centre des Visas lors de la demande, 6 photos d'identité normes passeport, copie du passeport du participant, copie du passeport et des cartes d'identité des 2 parents, acte de naissance plurilingue (anglais).
<p style="text-align: center;">Colombie</p>	<p>Programmes 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> > Visa nécessaire - TP 3 Etudiant puis, en Colombie, permis de résidence >Coût du visa : 52 euros + 150 dollars pour le permis de résidence > Passeport valide au moins 6 mois après le retour ayant 2 pages blanches > Documents nécessaires : passeport, formulaire de demande de visa, copie de la page principale du passeport, 1 photo d'identité, acte de naissance intégral plurilingue, documents d'AFS Colombie, attestation de prise en charge économique des parents légalisée par notaire apostillée et traduite par un traducteur assermenté, attestation bancaire des parents, autorisation parentale (fournie par AFS France) > Où se fait le visa : Consulat de Colombie à Paris > Faut il se rendre en personne au consulat : Oui > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui >Pour le voyage/ permis de résidence : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs)
<p style="text-align: center;">Corée du Sud</p>	<p>Programmes 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> > Visa nécessaire - Visa D4-3 (en France) puis demande de l'alien card (en Corée du Sud) >Coût du visa : 54 euros > Passeport valide au moins 6 mois après le retour > Documents nécessaires : passeport, 1 photo d'identité, formulaire de demande de visa, certificat de scolarité en France, documents envoyés par AFS Corée du Sud, acte de naissance/ copie certifiée du livret de famille, garantie financière des parents - copie de livret d'épargne et/ou un certificat de dépôt + 1 attestation d'avoir certifiée par la banque (ou photocopie du relevé de compte du dernier mois conforme à l'original) mentionnant le montant que les parents possèdent sur leur compte. > Où se fait le visa : Consulat de Corée du Sud à Paris > Faut il se rendre en personne au consulat : Non > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage/ alien card : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), 1 photo d'identité type passeport, 1 copie complète du passeport.

<p>Costa Rica</p>	<p>Programmes été</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa > Passeport valide au moins 6 mois après le retour > Documents nécessaires : billet d'avion (fourni par AFS France), justifier d'un montant de 100 dollars par mois et par personne pendant le séjour au Costa Rica (carte bancaire et relevé de compte correspondant + attestation de prise en charge financière signée des parents+ copie du passeport, si la CB et le relevé ne sont pas au nom du mineur) >Pour le voyage: Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), ESTA (si escale aux USA) <p>Programmes 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> > Visa étudiant (en France) puis visa de résident temporaire (formalités faites au Costa Rica) > Coût du visa : 32 \$ par mandat compte (vérifier avec le consulat) ; 20-250 \$ pour la procédure au Costa Rica. > Passeport valide au moins 6 mois après le retour > Documents nécessaires : passeport et copies entière de ce dernier, lettre du participant à compléter (fournie par AFS Costa Rica), 5 photos d'identité, acte de naissance plurilingue apostillé, extrait de casier judiciaire traduit en espagnol et apostillé, Poder especial (fourni par AFS Costa Rica) signé des parents, légalisé par notaire, apostillé, photocopies des passeports et cartes d'identité des parents certifiées conformes, copie du livre de famille certifiée conforme, autorisation du consulat signée, traduite en espagnol, légalisée par notaire et apostillée+ copie du livret de famille+ copie des cartes d'identité/passeports des parents, lettre d'invitation et attestation scolaire (fourni par AFS Costa Rica), billet d'avion (fourni par AFS France), attestation de l'établissement scolaire en France, formulaire de demande de visa, 3 derniers relevés de compte bancaire des parents + attestation d'apporter un soutien financier suffisant à l'enfant durant le séjour > Où se fait le visa : Consulat du Costa Rica à Paris > Faut il se rendre en personne au consulat : Oui (prise d'empreintes digitales) > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage/suite des formalités au Costa Rica : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs) , 6 photos d'identité, inscription au consulat (sur place), 2 empreintes digitales (sur place), originaux des documents demandés pour le visa en France.
<p>Croatie</p>	<p>Programmes 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> > Visa nécessaire : Non > Passeport valide jusqu'à la date de fin de programme > Documents nécessaires pour le voyage et l'obtention du titre de séjour : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs) , passeport, 2 photos d'identité, autorisation parentale d'AFS Croatie légalisée, autorisation parentale rédigée par les parents certifiant qu'ils acceptent que leur enfant participe au programme AFS, signée, légalisée devant notaire/ en mairie, copie de la pièce d'identité des parents, attestation d'assurance AFS + 1 copie (envoyées par AFS France), Déclaration des parents (sur papier libre) d'apporter un support financier suffisant à l'enfant pendant toute la durée du séjour en Croatie à hauteur de 75 euros par mois signée, légalisée devant notaire/ en mairie + le dernier relevé de compte bancaire + 3 dernières fiches de paye, coût du permis de résidence (environ 100 euros), extrait de casier judiciaire, acte de naissance, confirmation de la famille d'accueil (fournie par AFS Croatie), carte européenne d'assurance maladie. <p style="text-align: center;">Tous les documents devant être traduits en croate, vous pouvez les donner à AFS Croatie à l'arrivée, qui se chargera de les faire traduire sur place (environ 15 euros par page).</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pour le voyage : autorisation de sortie du territoire français + copie de la pièce d'identité du parent signataire (pour mineurs)
<p>Danemark</p>	<p>Programmes 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa > Passeport valide au moins 3 mois après le retour > Pour le voyage/ séjour : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs) , carte européenne d'assurance maladie , 2 photos d'identité normes passeport, acte de naissance plurilingue, Parental consent form (fourni par AFS Danemark), documents remis par AFS Danemark à l'arrivée sur place <p>Programmes Trois mois Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa > Passeport valide 3 mois après le retour > Documents nécessaires pour le voyage/séjour: carte européenne d'assurance maladie, autorisation de sortie du territoire français+ copie de la pièce d'identité du parent signataire (pour les mineurs)

<p style="text-align: center;">Equateur</p>	<p>Programmes 1 an</p> <p>> Visa de résidence temporaire étudiant (en France) puis permis de résidence sur place coût du permis de résidence : 4 \$ > Coût du visa : 105 euros /</p> <p>> Passeport valide au moins 6 mois après le retour</p> <p>> Documents nécessaires : passeport+copie, formulaire de demande de visa, documents fournis par AFS France et AFS Equateur, casier judiciaire, certificat bancaire des parents (doit présenter une somme entre 800 et 1000 \$ par mois) + l'original et la copie certifiée conforme de leur pièce d'identité</p> <p>> Où se fait le visa : Consulat de l'Equateur à Paris</p> <p>> Faut il se rendre en personne au consulat : Oui, et avec les 2 parents si l'enfant est mineur</p> <p>> Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui</p> <p>> Pour le voyage/ suite de la procédure sur place : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), formulaire de demande de visa, original du "Certificado de visacion"(document remis avec le visa) +2 copies certifiées conformes, copie couleur du passeport, 2 photos normes passeport, copies des bulletins scolaires de l'année 2016/2017 apostillées, dans la langue maternelle et avec une traduction espagnole assermentée</p>
<p style="text-align: center;">Espagne</p>	<p>Programmes 1 an</p> <p>> Pas de visa</p> <p>> Passeport valide au moins 6 mois après le retour</p> <p>> Pour le voyage/les formalités sur place : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), copie du passeport certifiée conforme, autorisation parentale d'AFS Espagne, document "School requirement abroad" d'AFS Espagne, original des relevés de notes des 2 années scolaires passées + certificat scolaire de l'année scolaire écoulée et attestant que l'élève passe en classe supérieure (traduits en espagnol), carte européenne d'assurance maladie.</p> <p>Programmes 3 mois</p> <p>> Pas de visa</p> <p>> Passeport valide au moins 6 mois après le retour</p> <p>> Pour le voyage/les formalités sur place : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), document "school requirement" d'AFS Espagne, carte européenne d'assurance maladie</p>

<p>Etats Unis</p>	<p>Programmes 1 an scolaire > Visa nécessaire - J1 >Coût du visa : 180 \$ (SEVIS/DS2019) + 160\$ (frais de demande de visa) > Passeport valide au moins 6 mois après le retour /les participants ayant une double nationalité doivent prévenir le siège d'AFS/ les participants de nationalité américaine sont exempts de la demande de visa et doivent voyager avec leur Green card et leur passeport américain > Documents nécessaires : passeport+1 autre pièce d'identité, page de confirmation du DS 160 (formulaire de demande de visa en ligne préalablement complété) + page de confirmation du RDV, 2 photos d'identité (normes sur le site internet du consulat), formulaire DS 2019 + reçu du paiement du SEVIS (envoyés apr AFS USA), extrait d'acte de naissance+ copie du livret de famille, attestation sur l'honneur (fournie par AFS France),relevé bancaire des parents (compte courant ou comptes-titres) portant sur les trois derniers mois minimum + 3 derniers bulletins de salaire (ou dernier avis d'imposition pour les professions libérales) > Où se fait le visa : Consulat des USA à Paris > Faut il se rendre en personne au consulat : Oui > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Non >Pour le voyage/ alien card : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs) , health form addendum + copies, relevés de notes des 3 derniers bulletins scolaires de l'année écoulée, custom declaration form (rempli dans l'avion/à l'aéroport), guides "Welcome to USA"+ "Safety tips"(fournis par AFS), "Exchange visitor brochure" (fourni par AFS USA), billet d'avion + badge + carte du participant (remis le jour du départ à l'aéroport par AFS), certificat de scolarité/ carte étudiante de l'école en France.</p> <p>Programmes 1 an University College > Visa nécessaire - F1 >Coût du visa : 200 \$ (SEVIS/I20) + 160\$ (frais de demande de visa) > Passeport valide au moins 6 mois après le retour /les participants ayant une double nationalité doivent prévenir le siège d'AFS/ les participants de nationalité américaine sont exempts de la demande de visa et doivent voyager avec leur Green card et leur passeport américain > Documents nécessaires : passeport+1 autre pièce d'identité, page de confirmation du DS 160 (formulaire de demande de visa en ligne préalablement complété) + page de confirmation du RDV, 2 photos d'identité (normes sur le site du consulat), formulaire I20 + lettre d'admission du Community College + lettre d'invitation (fournis par AFS USA), reçu du paiement des frais de SEVIS et reçu du paiement des frais de visa, acte de naissance, documents démontrant de fortes attaches financières, sociales et familiales à votre pays d'origine, qui vous forceront à retourner dans ce dernier à la fin de votre programme, relevés de notes et diplômes des années précédentes (vous pouvez aussi fournir les certificats d' examens publics, le niveau d'étude, les scores aux tests normalisés (SAT, TOEFL, etc.)), relevés bancaires > Où se fait le visa : Consulat des USA à Paris > Faut il se rendre en personne au consulat : Oui > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui</p>
<p>Finlande</p>	<p>Programmes 1 an > Pas de visa, mais enregistrement auprès de l'immigration en Finlande + demande de carte d'identité finlandaise (non obligatoire mais recommandée) >Coût de la procédure d'enregistrement : 54 euros > Passeport valide > Pour le voyage/ procédure sur place : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), lettre d'AFS Finlande, documents fournis par AFS Finlande, la EU registration application (sera à faire en Finlande), certificat de l'école en Finlande, "Finnish personal identity code" (recommandé), carte européenne d'assurance maladie.</p>
<p>Ghana</p>	<p>Programmes 1 an > Visa touristique 3 mois (en France) et enregistrement auprès des autorités locales (Ghana) >Coût du visa : 50 euros + 120 \$ (pour la non-citizen Ghana card) + 200 \$ (carte de résident) > Passeport valide 6 mois après le retour > Documents nécessaires : passeport, 4 photos d'identité normes passeport, formulaire de demand de visa en 4 exemplaires, copie du certificat international de vaccination contre la fièvre jaune, documents d'AFS Ghana, billet d'avion envoyé par AFS France, enveloppe Chronopost (pour le retour du passeport), lettre d'autorisation parentale + copie de la pièce d'identité des parents, Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire >Où faire la demande de visa : Consulat du Ghana à Paris > Faut il se rendre en personne au consulat : Non > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui >Pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), 2 photos d'identité normes passeport, acte de naissance plurilingue.</p>

<p>Hong-Kong</p>	<p>Programmes 1 an > Visa étudiant > Coût du visa : 75 \$ > Passeport valide au moins 12 mois après le retour > Documents nécessaires : formulaire bilingue pour la demande de visa, document "Parents' letter of Consent", copie de la pièce d'identité des 2 parents, 2 copies lisibles du passeport du participant, 2 photos d'identité récentes normes passeport, bulletins scolaires+certificat scolaire de l'année scolaire qui précède le programme, acte de naissance plurilingue, preuve financière (relevés de compte ou attestation bancaire des parents traduits en anglais) > Où se fait le visa : à Hong Kong > Faut il se rendre en personne au consulat: Non > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage/ séjour : Autorisation de sortie du territoire français + copie de la pièce d'identité valide du parent signataire</p>
<p>Hongrie</p>	<p>Programmes 1 an scolaire > Pas de visa mais demande d'une "registration card" une fois en Hongrie. > Coût : 1000 HUF > Passeport valide durant le programme > Documents nécessaires pour le voyage/ l'enregistrement : passeport, formulaire 'Adatlap a regisztrációs igazolás kiállításához és a lakóhely bejelentéséhez' (fourni par AFS) , 2 photos d'identité, billet d'avion (fourni par AFS) , formulaire d'enregistrement, documents d'AFS Hongrie et de la famille d'accueil, autorisation parentale de la famille naturelle (fournie par AFS) + Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs).</p>
<p>Inde</p>	<p>Programmes 1 an scolaire/universitaire > Visa étudiant (en France) et enregistrement au FR/FRRO (en Inde) > Coût du visa : variable selon le cas - voir brochure sur le site de VF Limited Services > Passeport valide 6 mois après le retour et ayant 3 pages vierges, dont 2 côte à côte > Documents nécessaires : passeport + copie, 2 photos d'identité conformes aux normes du gouvernement indien (cf site de VF Services Limited), formulaire de demande de visa, documents fournis par AFS Inde, lettre de garantie bacaire au nom des parents, lettre de motivation du participant en anglais, autorisation de voyage du centre des visas+ copie livret de famille/acte de naissance+ copie de la pièce d'identité valide des parents, documents du site VS Services Limited, certificat de participation fourni par AFS France. > Où faire la demande de visa : VF Services(UK) Limited, à Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg, Bordeaux. > Faut il se rendre en personne au consulat : Non > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), 4 photos d'identité type passeport</p>
<p>Indonésie</p>	<p>Programmes 1 an scolaire/universitaire > Visa Long séjour - 1 an - type 316 > Coût du visa : 100 euros > Passeport valide 6 mois après le retour > Documents nécessaires : passeport + copie, récipissé de la demande de visa (faite par le formulaire en ligne), billet d'avion (fourni par AFS France), 1 photo d'identité normes passeport, documents d'AFS Indonésie, attestation d'hébergement rédigée et signée par les parents + justificatif de domicile (facture EDF, impôts, etc.)+ copie de la pièce d'identité des 2 parents, attestation d'assurance rapatriement (fournie par AFS France), 3 derniers relevés bancaires indiquant un montant minimum de 1500 euros+attestation de prise en charge par les parents et leurs justificatifs, autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), > Où faire la demande de visa : Ambassade d'Indonésie à Paris > Faut il se rendre en personne au consulat : Non > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs).</p>
<p>Islande</p>	<p>Programmes 1 an > Pas de visa, mais passeport valable 3 mois après le retour. > Pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), acte de naissance plurilingue, autorisation parentale d'AFS Islande signée par les parents + 2 témoins + les copies des pièces d'identité, formulaire A-262 signée par les parents + copies des pièces d'identité, carte européenne d'assurance maladie, autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs).</p>

<p>Italie</p>	<p>Programmes 3 mois et 1 an > Pas de visa, mais passeport valide. > Pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), carte européenne d'assurance maladie.</p>
<p>Japon</p>	<p>Programmes 1 an scolaire > Visa obligatoire > Coût du visa : 22 euros en espèces (gratuit pour certaines nationalités) > Passeport valide > 1ère étape -envoi de documents à AFS France: formulaire de demande du COE, "letter of consignment", 1 copie claire et lisible de la page principale du passeport, 3 photos d'identité, "Addendum form for host school placement" > 2è étape - demande de visa effective en France : COE + 1 copie recto verso, formulaire de demande de visa, 1 photo d'identité, passeport, frais de visa. > Où faire la demande de visa : Consulats du Japon à Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg. > Faut il se rendre en personne au consulat : Non > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs). Programmes 2 mois "Mext" > Pas de visa mais passeport valide > Documents pour le voyage/ les formalités de séjour : billet d'avion (fourni par AFS France), attestation de participation (fournie par AFS France), letter of consignment, copie de la page principale du passeport, "Mext Program Agreement", formulaire "Addendum form for Host School Placement", 2 photos d'identité, autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs).</p>
<p>Lettonie</p>	<p>Programmes 1 an scolaire > Passeport valide > Documents pour le voyage/ Séjour : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), carte européenne d'assurance maladie, autorisation parentale d'AFS Lettonie légalisée par notaire et apostillé (2 exemplaires)</p>
<p>Malaisie</p>	<p>Programmes 6 mois et 1 an > Visa Single Entry (au consulat) puis Multiple entry (visa final en Malaisie) > Coût du visa en France : 5 euros : + frais d'extension de visa en Malaisie : 100 USD > Passeport valide 6 mois après le retour > 1e étape - Documents à poster à AFS France : 6 photos d'identité, 2 copies complètes du passeport, lettre de garantie (fournie par AFS France), copie couleur du passeport de chaque parent, acte de naissance traduit en anglais et légalisé devant notaire, copie couleur de la carte d'identité du participant, acte de mariage/divorce/certificat de décès des parents selon la situation traduit(s) en anglais et légalisé(s) devant un notaire. > 2e étape - Documents pour la demande de visa effective : formulaire de demande de visa, 2 photos d'identité récentes, passeport, frais de visa, documents d'AFS Malaisie > Où faire la demande de visa : Ambassade de Malaisie en France > Faut il se rendre en personne au consulat : Non > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs)</p>

<p>Mexique</p>	<p>Programmes 1 an scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> > Visa étudiant ou Residente Temporal Estudiante en France + permis de résidence sur place > Coût du visa : environ 35 euros / Frais du permis de résidence : en attente > Passeport valide 6 mois après le retour > Documents à joindre : passeport + copie, formulaire de demande de visa, 1 photo d'identité, acte de naissance plurilingue + copie, billet d'avion (fourni par AFS France), docs d'AFS Mexique, attestation de l'école française+copie, attestation d'AFS France+ copie, justificatif de moyens financier(déclaration des parents d'apporter un soutien financier à l'enfant suffisant pendant la durée du séjour+3 dernières fiches de paye et 3 derniers relevés de compte bancaire originaux et copies des parents + livret de famille original et copie + pièce d'identité des parents+copie), aurotisation parentale rédigée par notaire, signée par les parents et authentifiée devant notaire (indiquant qu'il s'agit d'une autorisation de voyager seul vers le Mexique, d'y entrer seul, de se déplacer dans le pays seul et d'en sortir seul) puis apostillée et traduite en espagnol+ copie de pièce d'identité des parents + copie du passeport du participant, autorisation de sortie "exit permit for the United Mexican States" légalisée devant notaire, apostillée et traduite par un traducteur assermenté. > Où faire la demande de visa : Consulats du Mexique > Faut il se rendre en personne au consulat : Oui > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), délégation d'autorité parentale d'AFS Mexique légalisée devant notaire et apostillée, autorisation"exit permit forthe United Mexican States".
<p>Norvège</p>	<p>Programmes 1 an scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa mais permis de résidence en Norvège > Passeport valide 6 mois après le retour >Documents à préparer: passeport + 2 copies, 2 copies de la pièce d'identité des parents, 2 actes de naissance plurilingues, 2 photos d'identité normes passeport, 3 exemplaires de l'autorisation parentale d'AFS Norvège, formulaire "Permission for Host School to share information with AFS Norway", documents d'AFS Norvège, carte européenne d'assurance maladie, dossier "Welcome to Norway" > Pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs)
<p>Nouvelle-Zélande</p>	<p>Programmes 6 mois et 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> > Visa étudiant > Coût du visa : 164 GBP > Passeport valide 3 mois après le retour > Documents à joindre : formulaire de demande de visa, 2 photos d'identité, passeport, documents du centre des visas, lettre d'invitation d'AFS Nouvelle Zélande, copie du billet d'avion (envoyée par AFS France) - Notes médicales importantes détaillées dans le courrier des visas (examens médicaux à passer dans certains cas)- en attendant, voir https://www.immigration.govt.nz/new-zealand-visas/apply-for-a-visa/about-visa/exchange-student-visa > Où faire la demande de visa :London Aera Office (VAC) New Zealand Visa Application Centre - TT Visa Services Ltd > Faut il se rendre en personne au consulat : Non > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs). Programme été - 2 mois > Pas de visa > Passeport valide au moins 3 mois après le retour > Documents à emmener : passeport, billet d'avion et attestation de participation AFS (fournis le jour du départ), autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs).
<p>Paraguay</p>	<p>Programmes 6 mois et 1 an (procédure de 2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> >Pas de visa, mais demande d'un permis de résidence sur place. >Coût du permis : 180 euros pour 6 mois (programmes 1 an, prévoir 360 euros) > Passeport valide sur la durée du séjour > Pour le voyage/la procédure sur place : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), passeport, 4 photos d'identité, documents fournis sur place par AFS Paraguay, et pour les participants qui voudront voyager au Brésil - autorisation parentale fournie par AFS France à légaliser devant notaire.
<p>Pays-Bas</p>	<p>Programmes 3 mois et 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa, mais demande d'un permis de résidence sur place. > Passeport valide 12 mois après la date d'arrivée > Pour le voyage/la procédure sur place : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), passeport, acte de naissance plurilingue, carte européenne d'assurance maladie.

<p>Pérou</p>	<p>Programmes 1 an scolaire > Pas de visa à demander en France, mais une fois au Pérou (visa étudiant) >Coût du visa étudiant : 250 \$ > Passeport valide 6 mois après le retour > Documents à joindre : passeport, , 2 actes de naissance plurilingues apostillés, 2 autorisations parentales d'AFS Pérou légalisées devant notaire et apostillées, 2 autorisations parentales "carta poder ou proxy" légalisées devant notaire et apostillées + copie de la pièce d'identité des parents légalisée devant notaire, attestation de solvabilité (attestation bancaire disant que les parents ont les moyens de subvenir aux besoins de l'enfant pendant la durée du programme) légalisée devant un notaire et apostillée + relevés de compte et/ou fiches de paie, autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs). > A noter: AFS Pérou redemandera les autorisations à nouveau 6 mois après l'arrivée de votre enfant au Pérou (l'immigration demandant des documents récents).</p>
<p>Philippines</p>	<p>Programmes 1 an scolaire et 2 mois été > Visa de visiteur provisoire 1 entrée 9A , pour 59 jours puis extension de visa aux Philippines >Coût du visa : 27 euros / Coût de l'extension : 650 \$ pour 1 an et 100\$ pour 2 mois > Passeport valide 6 mois après le retour >Documents à joindre : passeport + copie, formulaire de demande de visa + copie, 1 carte d'identité+copie, 1 photo d'identité, billet d'avion (fourni par AFS France), déclaration des parents d'apporter un soutien financier suffisant à l'enfant pendant le séjour+ 1 relevé de compte bancaire, docs d'AFS Philippines >Lieu où demander le visa : Ambassade des Philippines à Paris, ou auprès d'un Consulat des Philippines en France (Lille, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Monaco, Nice). > Faut il se rendre en personne au consulat : Non > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui > Pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), 4 photos d'identité</p>
<p>Pologne</p>	<p>Programmes 1 an scolaire > Pas de visa mais enregistrement auprès des autorités locales > Passeport valide 3 mois après le retour > Coût de la procuration (autorisation mentionnée ci-dessous) : 4,5 euros >Documents pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), autorisation parentale d'AFS Pologne, Application for registering the residence (fourni par AFS), informations sur les parents (noms, prénoms - pour la mère, donner aussi le nom de jeune fille - taille, couleur des yeux), carte européenne d'assurance maladie.</p>
<p>Portugal</p>	<p>Programmes 1 an scolaire et 3 mois Citoyens de l'Europe >Pas de visa mais enregistrement auprès de la mairie > Passeport valide 3 mois après le retour > Coût de la procédure : 15 euros > Documents pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), documents fournis par AFS Portugal à l'arrivée, carte européenne d'assurance maladie</p>
<p>République dominicaine</p>	<p>Programmes 1 an scolaire > Visa étudiant demandé en France puis un permis de résidence temporaire en République Dominicaine >Coût du visa : 100 euros. Coût du permis de résidence: entre 120 \$ et 250 \$ (en attente) > Passeport valide 18 mois après l'arrivée dans le pays >Documents à joindre : passeport+ copie couleur complète, 1 photo d'identité, formulaire de demande de visa, acte de naissance plurilingue apostillé + 1 copie couleur, casier judiciaire traduit en espagnol et apostillé (la traduction doit aussi être apostillée)+ copie couleur de l'ensemble, attestation de solvabilité bancaire avec le dernier relevé bancaire (pas de RIB)+ dernières fiches de payes des parents+ copies certifiées conformes des pièces d'identité des parents+ attestation sur l'honneur de prise en charge de l'enfant durant la totalité du programme AFS, certificat médical traduit en espagnol légalisé auprès de l'ordre des médecins et apostillé (traduction doit aussi être apostillée)+ copie couleur des documents, autorisation parentale fournie par AFS légalisée par notaire, traduite en espagnol et apostillée (traduction doit aussi être apostillée)+ copies certifiées conformes des pièces d'identité des parents, lettre de l'école en France régifiée par le proviseur, sur papier en-tête du lycée, certifiant la participation du participant au programme AFS, et/ ou certificat de scolarité de l'année précédent le départ, documents d'AFS Rép Dom, documents d'AFS France, lettre de motivation en espagnol tapée à la machine du participant adressée au Consul Général, copie certifiée conforme de la carte d'identité du demandeur, billet d'avion (fourni par AFS France). >Lieu où demander le visa : Consulat de la Rép Dom à Paris > Faut il se rendre en personne au consulat : Non > Besoin des infos de placement pour déposer dossier visa : Oui >Pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), 4 photos d'identité, formulaire DGMDENRE01, acte de naissance plurilingue apostillé + copie, passeport+ 2 copies intégrales du passeport, casier judiciaire traduit en espagnol légalisé par notaire et apostillé, 4 photos d'identité récentes type passeport, documents d'AFS Rép Dom et d'AFS France, preuve de fonds suffisants durant le séjour.</p>

République tchèque	<p>Programmes 1 an scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa mais enregistrement auprès des autorités locales > Passeport valide > Documents pour le voyage/enregistrement : Autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), passeport, formulaire (donné en Rép Tchèque), carte européenne d'assurance maladie
Russie	<p>Programmes 1 an scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> > Visa étudiant 1 entrée valable 3 mois à demander en France, puis permis de résidence en Russie. >Coût du visa étudiant : 75 euros (vhs) ou 111 euros (vfs) ; coût du permis de résidence : 60 euros. > Passeport valide 18 mois après la date de délivrance du visa, comprenant 2 pages vierges au moins. > Documents à joindre : passeport + copie, documents d'AFS Russie, formulaire de demande de visa, 1 photo d'identité couleur, original d'une police d'assurance (fournie par AFS), un certificat de dépistage de HIV 1 et 2 valable 3 mois après l'analyse. > Lieu où demander le visa : Centres de visa VHS France ou VFS à Paris. Il en existe d'autres en France, voir site internet des deux centres de visa > Faut-il les infos de placement pour la demande de visa : oui > Faut-il se rendre en personne au centre des visas : non > A emmener pour le voyage/ séjour : autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs). 4 photos d'identité, 3 copies du visa, autorisation parentale d'AFS Russie légalisée devant notaire et apostillée, traduction du passeport en russe légalisée devant notaire. <p>Programmes 3 mois Citoyens de l'Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> > Visa humanitaire (cultural relations) 1 entrée valable 3 mois, à demander France. > Coût du visa : 75 euros (VHS) ou 26 euros (VFS) > Passeport valide 6 mois après la date d'expiration du visa, comprenant 2 pages vierges au moins,. > Documents à joindre : passeport + copie, documents d'AFS Russie, formulaire de demande de visa, 1 photo d'identité couleur, original d'une police d'assurance (fournie par AFS). > Lieu où demander le visa : Centres de visa VHS France ou VFS à Paris. Il en existe d'autres en France, voir site internet des deux centres de visa > Faut-il les infos de placement pour la demande de visa : oui > Faut-il se rendre en personne au centre des visas : non > A emmener pour le voyage/ séjour : autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs). 4 photos d'identité, 3 copies du visa, autorisation parentale d'AFS Russie légalisée devant notaire et apostillée, traduction du passeport en russe légalisée devant notaire.
Serbie	<p>Programmes 1 an scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> >Pas de visa , demande de permis de résidence sur place >Coût du permis de résidence : 120 euros > Passeport valide au moins 3 mois après la fin du programme > Documents à emmener pour le voyage/ séjour : autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs),carte européenne d'assurance maladie, liste de documents pour la demande de permis de résidence (en attente d'AFS Serbie). >Documents à emmener pour le
Slovaquie	<p>Programmes 1 an scolaire (procédure 2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> >Pas de visa , demande de permis de résidence sur place > Coût du permis de résidence : 150 euros > Passeport valide durant le séjour > Documents à emmener pour le voyage/ séjour : autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs). 2 photos d'identité normes passeport, passeport, autorisation parentale d'AFS Slovaquie légalisée, formulaire de demande de permis de résidence légalisé, carte européenne d'assurance maladie.
Slovénie	<p>Programmes 1 an scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> >Pas de visa > Passeport valide durant le séjour > Documents à emmener pour le voyage/ séjour : autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs),carte européenne d'assurance maladie.

<p style="text-align: center;">Suède</p>	<p>Programmes 1 an scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa > Passeport valide 6 mois après le retour > Documents à emmener pour le voyage/ séjour : autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), carte européenne d'assurance maladie.
<p style="text-align: center;">Suisse (allemande)</p>	<p>Programmes 1 an scolaire (procédure de 2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas de visa , mais enregistrement auprès des autorités locales > Passeport valide durant le séjour > Coût de l'enregistrement: 140 euros > Documents à emmener pour le voyage/ séjour : autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), carte européenne d'assurance maladie, 2 lettres fournies par AFS Suisse.
<p style="text-align: center;">Thaïlande</p>	<p>Programmes 1 an scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> > Visa non immigrant ED(90 days permit) , sous-catégorie "3 l'échange scolaire/ universitaire", à demander en France, 1 entrée. Sera renouvelé en Thaïlande. > Coût du visa : 60 euros. Frais d'extension de visa : 1900 baht, soit environ 59,80 euros. > Passeport valide 6 mois après le retour > Documents à joindre : passeport + copie, formulaire demande de visa, 1 photo d'identité normes passeport, docs d'AFS Thaïlande, lettre de l'établissement scolaire en France (copie du certificat de scolarité ou attestation de scolarité), casier judiciaire, docs d'AFS France. > Lieu où déposer la demande de visa: Ambassade Royale de Thaïlande > Besoin des infos de placement pour le dépôt de la demande : oui > Besoin de se rendre en personne à l'ambassade : oui > A emmener pour le voyage/ séjour : autorisation de sortie du territoire français + copie pièce d'identité valide du parent signataire (pour les mineurs), 2 photos d'identité, frais de transport jusqu'au bureau de l'immigration (à voir avec AFS Thaïlande)